AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Ferdinand Bouché, 2 octobre 1847

Jean-Baptiste André Godin à Ferdinand Bouché, 2 octobre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Bouché, Ferdinand∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (112, 113)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Ferdinand Bouché, 2 octobre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26487

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>2 octobre 1847</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Bouché, Ferdinand</u>
Lieu de destination1, rue Mandar, Paris

Description

RésuméGodin commande deux livres de comptes.

Mots-clés

Matériel d'écriture

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBouché, Ferdinand GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéIndustrie (grande)

BiographieFabricant de registres à Paris au 1, rue Mandar, au milieu du XIXe siècle. Son nom est orthographié « Ferdinant Bouchez » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Mondein Dacroise on offere que me dignale votre littre datie du 30 ms. il a ite a la sirite neglige de porter en leg. de comple fret 4, 43 continues pour escomp Leve the 436.41 montant de vos remises de dernier for trours come justo que pour lette somme sauf with where you le comple que se vous au presente vist que leacution, de nos obligations reciproques mon mandatiss Nous prie de kemarque qu'el nije aum avantage pour ma recessoir Des poiles que vous madificatournes ny a foire reminir de tonchamps des poiles que avais invoctes pour Naus your me tweeny amount difference dans les ves que vous dont imogres your orney du sum arquer quit a 5 verticus au dissus au lice in 3 que far mis due suchand dans les jours informers que par amillori la manière la votre de mulling agree Meditienes mes tabalahous Monsuer Findinant bouchers we mander n's fab de registres qui puise delvire de fournal au virso et que contien que un compte de disters Mung comples generaca are folio vous many det dans un dernier voupeage que pai fait a paris que vous poweres me fourner who in vous in donnant la Dimension , for discrereis done quil ait environ by unti metris de houture quand autos autres parties de format * spullification mois il my a run de sugues are relieve dans luce it dolide constitue in toile

your y join wairy un grand live que put winever are to pournal pour la tince des scritures visiller se vous price me der part le prochain surver de nous pourly me fournir ula atama retare a your price ag M m dd he down inductive un love have francis proces le pagement de us livres Yersins Monsieur owen 4 yba Le vienes de faire remette au vurreur les dux ourrages que dous avet un l'obliguenn minvoyer fe his on pareis been Tongtimps pour le pue ouserge que pen on fact war le temps me manque en a moment. per nou aucune nouville de more affaire it me pues seen your un dere fattindais hour vous remette mes minores quils ustent il livres a timpuestion ne pourant le faire faute la rendugmements que se Nouvrais a ce deepet je pourter vous en de usser une de la Desunt. come si tous le juger convinche fa desunte des corports Degen au moment de heur depart luce a propode de pundre connaissance da factures qui avait at see disposition pour constative dis ventes que jaurais paites en 16 hiz des objets de mon but de 16h 4 le fait put the mone il y a long temps que pe vous se seghale te defaut de regularité dans mon affaire us la deule que je puiser sucommante mais an faruer de laquelle vous avez bien des motifs a faire Natoria rully ag ill m 10